

# **U2 : QUAND BPCE PIQUE DANS LES CAISSES... D'ÉPARGNE ET FAIT BANQUER... LES POPULAIRES**

Une fois de plus, après une pseudo consultation des conseils d'orientation et de surveillance des Caisses d'Epargne, des conseils d'administration des Banques Populaires et de leurs comités d'entreprise respectifs, l'organe central **BPCE va mettre en œuvre un nouveau projet, baptisé U2, dont la caractéristique essentielle est la poursuite du pillage des Caisses d'Epargne et des Banques Populaires.** Il n'est pas inutile de rappeler que ce nouvel épisode n'est qu'une étape supplémentaire d'un processus initié en 2006 avec la création d'une structure cotée en bourse que **Sud** a refusé dès le début, au moment de sa mise en place, en soulignant les risques qu'elle allait faire courir aux clients et au personnel. La suite nous a hélas confirmé dans nos craintes avec les colossales pertes de NATIXIS que les Caisses d'Epargne et les Banques Populaires ne finissent pas d'éponger.

**Sur la forme, les conditions de réalisation du rapport d'expertise sont entachées de plusieurs irrégularités.**

La direction de BPCE a demandé aux experts comptables des comités d'entreprise de signer un accord de confidentialité avant de prendre connaissance de certaines informations. Or cette obligation n'est pas prévue par les textes régissant les activités des professionnels de l'expertise comptable. En outre, la direction de BPCE s'est montrée très réticente à transmettre certains documents importants, a obligé les experts à lui communiquer leurs

travaux 48 heures avant les élus et leur a imposé la prise en compte de modifications qu'elle réclamait. Autant de preuve du manque de volonté de transparence de la part des patrons de BPCE et de leur souci d'imposer par la force leur politique du pire.

**Sur le fond, une fois de plus, force est de constater que la solution des patrons de BPCE pour pallier les effets désastreux de leurs choix politiques consiste à accélérer le pillage des Caisses d'Epargne et des Banques Populaires.**

Le projet U2 consiste à remonter dans BPCE les actifs des 2 holdings BP Participations et CE Participations tout en créant une nouvelle holding rassemblant les actifs exclus de cette opération (Nexity, GCE Sem, GCE Habitat et Erixel).

Les experts relèvent tout d'abord que cette opération est effectuée dans la précipitation. Sachant que la Commission Bancaire a accordé en octobre 2009 (donc peu de temps avant la décision prise par le groupe de fusionner) l'exemption du suivi individuel prudentiel des holdings, on peut légitimement mettre en doute le caractère urgent de la fusion ou d'une obligation immédiate de recapitalisation. Ensuite, aucune raison stratégique valable n'est clairement avancée à l'appui de ce projet. Enfin, l'expert SACEF observe que les Caisses d'Epargne sont spoliées dans cette opération (du fait d'une sous-valorisation de leurs apports, en particulier



du Crédit Foncier de France et de la Palatine). De leur côté, comme le relève l'expert SECAFI, les Banques Populaires ne sont pas épargnées en devant apporter en numéraire plus de 1,4 milliards d'euros.

Pour ces deux groupes le coût ne s'arrête pas là, puisque chacun des deux réseaux devra ajouter 903,5 millions d'euros au titre d'une augmentation de capital prévue fin juin. Si François Pérol pense solder l'opération Sequana avec la mise en place du projet U2, il n'apporte en aucune façon de réponse à la question du remboursement des fonds avancés par l'Etat (3 milliards d'euros d'actions prioritaires et 3,2 milliards de titres subordonnés). Même si la direction de BPCE prétend le contraire, certaines sources évoquent le remboursement de l'Etat à partir de la vente d'actifs apportés à BPCE... La perspective de l'élection présidentielle en 2012 et l'éventualité d'un changement de locataire à l'Elysée ne seraient pas étrangères au souci de François Pérol de régulariser au plus tôt la situation de BPCE à l'égard de l'Etat pour se maintenir à la tête du groupe.

### Les conséquences pour le personnel

Les incidences financières du projet U2 (diminution des fonds propres des Caisses d'Epargne et des Banques Populaires, baisse du résultat net, risque de provisionner en cas de dépréciation des titres BPCE, sans oublier le non-versement de dividendes par BPCE jusqu'à 2014 voire après aux établissements des deux réseaux) auront de lourdes répercussions pour l'ensemble du personnel.

Afin de compenser ces manques à gagner, fidèles à leur logique, les patrons des Caisses d'Epargne et des Banques Populaires vont réclamer une fois de plus au personnel des efforts supplémentaires pour atteindre des objectifs surdimensionnés. Dans le même temps, il y a fort à parier qu'ils s'attacheront à poursuivre leur politique désastreuse combinant suppressions d'emplois, blocage des salaires et réduction de l'intéressement et de la part variable.

En Ile-de-France, début avril, les patrons ont essayé de jouer les précurseurs d'une telle politique salariale en voulant imposer un régime « à la grecque » au personnel, spolié d'un mois et demi de salaire en moyenne. Après un mois d'une grève exemplaire menée par **Sud** (1<sup>er</sup> syndicat de l'entreprise), la CGT et le SU, les patrons ont dû revoir leur position en cédant sur l'essentiel des revendications des grévistes.

Si les salariés savent à quoi s'attendre désormais, il leur appartient, par leur détermination de signifier aux patrons à quoi eux aussi peuvent s'attendre de la part d'un personnel motivé. Le tract de victoire des grévistes en Ile-de-France s'ouvrait sur cette belle phrase de Victor Hugo : « **Ceux qui vivent, ce sont ceux qui luttent** ». Il appartient à l'ensemble du personnel des Caisses d'Epargne et des Banques Populaires de se la faire sienne.

*L'exécutif national*

J. Bonnard - M. Brugnooge - D. Gilot - J.L. Kerentflich -  
J.F. Largillière - B. Meyer - J.L. Pavlic - C. Perrin - S. Rodier - P. Saurin  
Paris, le 10 juin 2010 N° 13-2010

**Solidaires**



**Sud** Caisses d'Epargne – 35, Boulevard de Sébastopol 75001 PARIS  
Tél. : 01 42 33 41 62 – www.sudce.com Contact : sud.caisse-epargne@orange.fr

J'ADHERE AU SYNDICAT **SUD-CAISSES D'ÉPARGNE**

NOM.....PRENOM..... SEXE.....DATE DE NAISSANCE.....

ADRESSE

PERSONNELLE.....

NOM DE L'ENTREPRISE..... ADRESSE DE

L'ENTREPRISE..... CLASSIFICATION..... NUMERO SALARIE.....

COTISATION MENSUELLE (0,40 % DU SALAIRE NET)..... JE M'ENGAGE A PAYER MA COTISATION

LE..... SIGNATURE